



Botschaft
der Bundesrepublik Deutschland
Abidjan

39, boulevard Hassan II
(en face Hotel Ivoire)
Cocody, 01 B.P. 19 00, Abidjan 01

Tel.: (+225) 27 22 44 20 30

visa@abid.diplo.de
www.abidjan.diplo.de

Mise à jour: Mars 2024

Visa national REGROUPEMENT FAMILIAL avec conjoint / en vue de mariage

Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?locationCode=abid&realmId=734
(N'utilisez pas pour le regroupement familial avec quelqu'un qui a le statut « subsidiär Schutzberechtigt » - protection subsidiaire. [Lien spéciale](#) pour regroupement familial en cas de protection subsidiaire.)
2. Veuillez **fournir les documents requis dans l'ordre indiqué ci-dessous** pour un traitement rapide de votre demande. Faites **les copies** nécessaires - **bien lisibles**. Les demandes incomplètes ou la présentation de copies difficilement lisibles, ne pourront pas être traitées.
3. Les **traductions** de documents non rédigés en allemand doivent être effectuées par un traducteur officiel. Vous trouverez sur notre site Web une liste de traducteurs agréés en Côte d'Ivoire.
4. Les **frais de visa s'élèvent à 50.000 FCFA**. Ils doivent être réglés **en espèces** sur demande. Si le/la conjoint(e) est allemand(e) ou ressortissant de l'Union européenne, la demande de visa est gratuite (concerne uniquement ceux qui sont déjà mariés).
5. Le traitement de la demande de visa s'effectue en concertation avec le service des étrangers géographiquement compétent en Allemagne (Ausländerbehörde). La demande lui sera transmise si et seulement si elle est complète. **Le délai de traitement est d'au moins 3 mois**. Si une **vérification de documents administratifs ivoiriens** s'avère nécessaire, l'ambassade vous le fera savoir. Ce qui peut entraîner le paiement de frais supplémentaires et prolonger de plus de 3 mois le délai de traitement.

Liste des documents à présenter:

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	1 original		Passeport valable au moins 6 mois au moment de la demande
<input type="checkbox"/>	1 copie		Copie de votre passeport, y compris les pages qui contiennent des visas ou des tampons (également les passeports déjà expirés, si disponibles)

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	2 originaux		Photos d'identité biométriques sur fond blanc, dont l'une ne doit être ni agrafée ni collée
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie		Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO munis de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
<input type="checkbox"/>	1 original		Veillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien https://videx-national.diplo.de . Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
<input type="checkbox"/>	1 original		Fiche d'informations à signer, relative aux conséquences juridiques des falsifications et fausses déclarations lors de l'entretien. (par ex. interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
<input type="checkbox"/>	1 copie		Copie du passeport du/de la conjoint(e), y compris les pages sur lesquelles figurent les visas et les tampons d'entrée et de sortie
<input type="checkbox"/>	1 copies		Copie bien lisible du titre de séjour allemand du/de la conjoint(e), avec adresse récente du/de la conjoint(e) étranger(e) ou de la pièce d'identité du/de la conjoint(e) allemand(e)
<input type="checkbox"/>	1 copie		Uniquement si la présentation d'un titre de séjour en cours de validité sur lequel l'adresse est inscrite n'est pas possible : attestation de résidence du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	L'Acte de Mariage : Copie Intégrale d'Acte de Mariage , établie par le service d'Etat Civil du lieu de mariage
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie		Concerne uniquement les fiancés qui prévoient de se marier en Allemagne (visa en vue de mariage suivi de séjour permanent) : confirmation de la publication des bans de l'office allemand de l'Etat Civil avec mention de la date de mariage. Une déclaration de prise en charge « Verpflichtungserklärung » conformément aux paragraphes 66-68 de la loi allemande relative au séjour en Allemagne «AufenthG » est également à présenter.
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	Acte de Naissance du demandeur : Copie Intégrale d'Acte de Naissance , établie par le service d'Etat Civil du lieu de naissance APRÈS le mariage
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie	x	Si l'acte de naissance a été fait sur la base d'un "Jugement Supplétif" – avec mention "JS" en marge de l'acte de naissance - ou dans le cadre de la restauration officielle des registres (Jugement/ Ordonnance de Reconstitution / Retranscription / Rectification) : prière fournir les décisions judiciaires.

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie		<p>Informations sur le cursus scolaire de base (présentation uniquement pour les cursus scolaires en Côte d'Ivoire)</p> <p>La présentation de ces documents n'est pas obligatoire mais leur présentation lors de la demande de visa peut réduire le délai de traitement) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Certificats de fréquentation de l'école primaire („certificat de scolarité“) 2) Diplômes scolaires ou la confirmation de l'école (« collante ») de l'obtention du « Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE)
<input type="checkbox"/>	original, 1 copie		<p>Certificat de langue allemande de niveau A1 conformément aux normes CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) valable de moins d'un an, par exemple : certificat de langue de l'Institut Goethe d'Abidjan</p> <p>Le cas échéant une inscription aux cours de langue. Le certificat de langue A1 doit cependant impérativement être présenté avant la délivrance de visa.</p>
<input type="checkbox"/>	1 copie	x	Jugement de divorce définitif, si le demandeur a déjà été marié
<input type="checkbox"/>	1 copie		Preuves de revenu du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne (par exemple : bulletins de salaire des 3 derniers mois); si le/la conjoint(e) est ressortissant(e) de l'Union européenne, la présentation de ces documents n'est pas nécessaire

Remarque : une couverture d'assurance maladie suffisante pour l'Allemagne, à partir de la date d'entrée dans le pays, doit être présentée avant la délivrance de visa.